

**Organisme de formation : ARCHE TALENTS**

**SIRET : 39179046600083**

**Référence et Intitulé : ATRH12-1 - Les clés d'une bonne gestion RH : les bonnes pratiques en droit social - Jour 2**

**Durée : 07h00**

**Type : Présentiel**

**Public :**

Directeurs et Directrices

**Objectifs pédagogiques :**

- Identifier les différentes Instances Représentatives du Personnel (IRP) pour comprendre leur rôle, leurs missions et leur impact dans l'entreprises

La formation vous conduira sur le terrain à mieux appréhender l'environnement juridique et humain, afin d'appliquer une bonne gestion des RH.

**Pré-requis :**

Avoir fait le Jour 1

**Programme :**

3 - La mise en œuvre du licenciement

3.1 La convocation à entretien préalable

3.2 L'entretien (jeu de rôle)

3.3 La notification du licenciement

4 - Le coût du licenciement

4.1 Le licenciement pour cause réelle et sérieuse

4.2 Le licenciement sans cause réelle et sérieuse

4.3 Le licenciement irrégulier

5 - Les autres modes de rupture du contrat

5.1 La résiliation judiciaire du contrat de travail

5.2 La prise d'acte de rupture

5.3 Nouveauté: le licenciement pour abandon de poste

**2ème Partie : Le contentieux prud'homal**



Document établi via la  
**Plateforme Meelk**

[plateformemeelk.com](http://plateformemeelk.com)

**ARCHE TALENTS**

9 Rue du Docteur Herpin  
37000 Tours

Tél. : 02 47 70 14 85

SASU Capital 20000 € - APE : 8559A  
Numéro de déclaration d'activité : 24370311137  
Auprès de la Préfecture de la Région Centre  
N° SIRET : 39179046600083  
N° TVA Intra. : FR03391790466

- 1 - L'office du juge et la preuve en matière prud'homale
- 2 - Le Bureau de conciliation et d'Orientation
- 3 - Le Bureau de jugement
- 4 - L'appel

### 3ème Partie : Le CSE et la notion de salarié protégé

- 1 - La mise en place du CSE
  - 1.1 Les conditions
  - 1.2 L'élection
  - 1.3 Le contentieux
- 2 - Le fonctionnement du CSE aux attributions réduites (- de 50 salariés)
  - 2.1 Le fonctionnement
  - 2.2 L'organisation des réunions
  - 2.3 Les attributions du CSE
- 3 - La protection du salarié protégé
- 4 - Le délit d'entrave

### 4ème partie: Thèmes divers

- 1 - L'affichage obligatoire
- 2 - La DUER

### Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Pédagogie interactive. Elle alternera apports du formateur, échanges d'expériences, mises en pratique et réponses aux questions.

Les sessions se déroulent dans des salles équipées pour la formation professionnelle. Les stagiaires reçoivent une confirmation du maintien de la session précisant l'adresse exacte de la session, les horaires et les modalités d'accueil PSH.

L'équipe formation d'Arche Talents reste disponible pour tout renseignement complémentaire, par mail à [formation@arche-talents.com](mailto:formation@arche-talents.com), par téléphone au 02 47 70 14 84, ou via le formulaire de contact de la plateforme formation.

### Moyens d'évaluation :

A l'issue de la formation, un questionnaire de validation de l'acquisition des connaissances (avec un taux de 80% de bonnes réponses minimum à obtenir) et une évaluation de la formation sont à réaliser par chaque



participant (via le compte Apprenant de chaque stagiaire).

**Matériel nécessaire :**

Papier et Crayon

**Accessibilité PSH :**

*Nos formations en présentiel sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Avant votre inscription ou votre venue, merci de contacter notre référente handicap, Mélody GENET, au 02 47 70 16 12 ou via l'adresse mail [formation@arche-talents.com](mailto:formation@arche-talents.com), afin d'étudier ensemble les aménagements adaptés à votre situation et de faciliter votre accueil dans les meilleures conditions.*



Document établi via la  
**Plateforme Meelk**

[plateformemeelk.com](http://plateformemeelk.com)

**ARCHE TALENTS**

9 Rue du Docteur Herpin  
37000 Tours

Tél. : 02 47 70 14 85

SASU Capital 20000 € - APE : 8559A  
Numéro de déclaration d'activité : 24370311137  
Auprès de la Préfecture de la Région Centre  
N° SIRET : 39179046600083  
N° TVA Intra. : FR03391790466